



# Politique de développement durable

Version 2026-001

## Table des matières

1	Introduction .....	2
2	Portée .....	2
3	Engagements .....	2
4	Objectifs généraux.....	2
4.1	Réduction de l’empreinte environnementale.....	2
4.2	Gestion responsable des ressources .....	2
4.3	Récupération des équipements électroniques.....	3
4.4	Engagement des parties intéressées.....	3
4.5	Responsabilité sociale .....	3
5	Mise en œuvre .....	3
5.1	Transport et livraison .....	3
5.2	Approvisionnement.....	3
5.3	Bureau et documents.....	3
5.4	Travail hybride.....	4
5.5	Suivi et amélioration continue .....	4
6	Responsabilités.....	4
7	Révision de la politique .....	4
8	Conclusion .....	4
9	Révision et approbation .....	4

## 1 Introduction

Chez SSP Telecom, nous reconnaissons l'importance d'exercer nos activités de façon responsable envers l'environnement, nos employés, nos clients, nos fournisseurs, nos partenaires et les communautés dans lesquelles nous sommes présents. Cette politique établit les orientations que nous appliquons, dans la mesure du possible, afin de réduire notre empreinte environnementale, d'encourager des pratiques durables et de soutenir une amélioration continue adaptée à notre réalité opérationnelle.

## 2 Portée

La présente politique s'applique aux activités de SSP Telecom liées à l'administration, à l'approvisionnement, à la livraison, à l'utilisation des ressources, à la récupération des matériaux et aux initiatives sociales soutenues par l'organisation.

## 3 Engagements

SSP Telecom s'engage à intégrer des pratiques durables dans ses décisions et ses processus, lorsque cela est applicable et compatible avec les exigences de ses clients, les besoins opérationnels et les ressources disponibles.

## 4 Objectifs généraux

### 4.1 Réduction de l'empreinte environnementale

- Privilégier, lorsque possible, des fournisseurs et partenaires qui démontrent une sensibilité aux pratiques responsables ou au développement durable.
- Favoriser des modes de livraison et de transport qui contribuent à réduire l'impact environnemental, tout en respectant les exigences de service et les délais convenus avec les clients.
- Regrouper les commandes et les livraisons lorsque cette approche est réaliste, afin de limiter les déplacements inutiles et d'améliorer l'efficacité des activités d'approvisionnement.

### 4.2 Gestion responsable des ressources

- Encourager l'utilisation responsable de l'eau, de l'énergie, du papier et des fournitures de bureau.
- Favoriser la réutilisation, le recyclage et la récupération des matériaux lorsque des solutions appropriées sont disponibles.
- Limiter l'impression des documents lorsque la version numérique répond adéquatement aux besoins de consultation, d'approbation ou d'archivage.

#### 4.3 Récupération des équipements électroniques

- Assurer la récupération des équipements électroniques selon les procédures internes et les solutions disponibles.
- Utiliser un bac ou un espace désigné pour les équipements électroniques afin d'éviter qu'ils soient déposés avec les matières recyclables courantes ou les déchets domestiques.
- Faire affaire, lorsque requis, avec ERA pour la récupération des équipements électroniques destinés au réemploi, au recyclage ou à une disposition responsable.
- Conserver, lorsque disponibles et pertinentes, les confirmations de collecte ou de récupération afin d'appuyer la traçabilité des actions réalisées.

#### 4.4 Engagement des parties intéressées

- Collaborer avec les clients, les fournisseurs et les partenaires afin de coordonner les livraisons, limiter les déplacements inutiles et soutenir des pratiques responsables.
- Sensibiliser les employés aux pratiques applicables dans le cadre de leurs fonctions, notamment la réduction de l'impression, le tri des matières et l'utilisation du bac prévu pour les équipements électroniques.

#### 4.5 Responsabilité sociale

- Soutenir, selon les possibilités de l'organisation, des initiatives communautaires et des projets de développement local, notamment la Fondation Claude Mongrain, le Grand défi Pierre Lavoie, la Fondation La Canopée, la Fondation Interval, le baseball mineur et certaines commandites auprès de jeunes sportifs.
- Maintenir un milieu de travail respectueux, équitable et inclusif pour les employés.

## 5 Mise en œuvre

### 5.1 Transport et livraison

SSP Telecom sélectionne ses partenaires de livraison en tenant compte de la qualité du service, de la fiabilité, des coûts, des exigences des clients et, lorsque possible, des pratiques écoresponsables offertes. L'organisation favorise actuellement le recours à des transporteurs qui proposent des initiatives visant à réduire l'impact environnemental du transport, lorsque cette option est compatible avec les besoins opérationnels.

### 5.2 Approvisionnement

SSP Telecom regroupe, lorsque possible, la livraison des équipements provenant des manufacturiers avec lesquels elle fait affaire. L'organisation travaille également avec ses clients afin de favoriser une coordination efficace des livraisons requises par leurs activités.

### 5.3 Bureau et documents

SSP Telecom encourage l'utilisation de documents numériques lorsque cela est approprié. L'impression demeure permise lorsqu'elle est nécessaire aux opérations, aux obligations contractuelles, à la conformité ou à l'efficacité du travail.

#### 5.4 Travail hybride

SSP Telecom encourage le travail hybride lorsque les fonctions, les besoins de l'équipe et les exigences de service le permettent. Cette pratique peut contribuer à réduire les déplacements, tout en maintenant la collaboration et la continuité des opérations.

#### 5.5 Suivi et amélioration continue

La direction et l'assurance qualité peuvent réviser périodiquement les pratiques liées au développement durable afin d'identifier les ajustements pertinents. Les constats, les preuves disponibles et les occasions d'amélioration peuvent être traités dans les mécanismes existants du système de management de la qualité, lorsque cela est applicable.

### 6 Responsabilités

- La direction soutient l'application de la présente politique et s'assure qu'elle demeure cohérente avec les orientations de SSP Telecom.
- L'assurance qualité contribue à la révision de la politique et à l'intégration des informations pertinentes au système documentaire, lorsque requis.
- Les employés appliquent les pratiques établies dans leurs activités quotidiennes, selon leur rôle et les ressources disponibles.

### 7 Révision de la politique

Cette politique est révisée lorsque des changements significatifs touchent les pratiques de SSP Telecom, les attentes des parties intéressées ou les exigences applicables. Elle peut également être revue dans le cadre des activités habituelles d'amélioration continue.

### 8 Conclusion

Par cette politique, SSP Telecom confirme sa volonté d'agir de façon responsable et réaliste en matière de développement durable. L'organisation privilégie des actions concrètes, adaptées à ses activités, qui soutiennent la qualité de ses services, la confiance de ses clients et sa contribution positive à la société et à l'environnement.

### 9 Révision et approbation

La présente politique de développement durable de SSP Telecom Inc. est proposée pour révision et approbation par :

Louise Blanchard, Directrice assurance qualité	Le 5 mars 2026
François Bourassa, Président	Le 9 mars 2026
<b>Version</b>	<b>2026-001</b>